



Le double sens cyclable multiplie les +

Aménagement de voies à double sens cyclable dans votre quartier

Travaux du 31 mai au 15 juillet 2010*

Qu'est-ce qu'une rue à double sens cyclable ? C'est une rue à sens unique pour les véhicules motorisés, mais dans laquelle les vélos sont autorisés à circuler dans les deux sens.

(Le décret du 30 juillet 2008 introduit dans le code de la route la généralisation de ce type de rue dans les zones 30.)

Vous pourrez reconnaître une rue à double sens cyclable grâce aux panneaux implantés sur l'espace public (sens interdit sauf cycliste ou rue à sens unique autorisée aux cyclistes dans les deux sens) et au marquage au sol à l'entrée et à la sortie du double sens.

Rues à double sens cyclable Quartier Sebastien Mercier (15^e arrondissement)

 Rue à double sens cyclable



Impact pendant les travaux

Gêne ponctuelle à la circulation et au stationnement

Nature des travaux

- Mise en place de panneaux de signalisation
- Création d'un marquage au sol
- Le cas échéant, installation de feux de signalisation pour les cyclistes

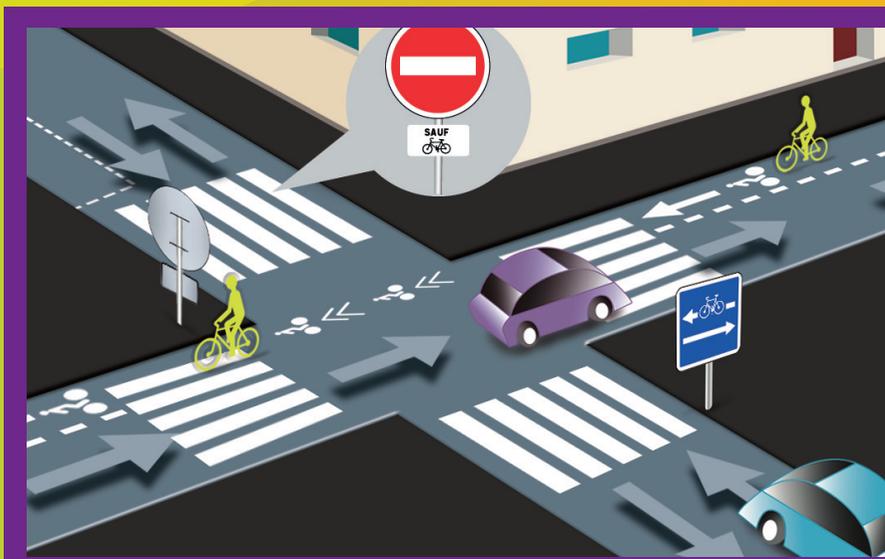


* Sous réserve des conditions climatiques



Partager l'espace public avec les rues à double sens cyclable

Les rues à double sens cyclable favorisent l'utilisation du vélo avec des trajets plus courts, plus directs. Elles permettent souvent d'éviter les grands axes. Grâce à la continuité ainsi créée entre les trajets, la ville devient encore plus accessible aux cyclistes.



Pour tout savoir sur les rues à double sens cyclable et sur tous les aménagements cyclables : www.velo.paris.fr

Et retrouvez le dépliant complet sur les rues à double sens cyclable dans votre mairie d'arrondissement.

Relation avec les usagers :

Jean-Noël Cisti

3^e Section Territoriale de Voirie :

17 rue Cauchy – 75015 Paris

☎ : 01 53 98 21 50

du lundi au vendredi

de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Des + pour tous

Simple et efficace, les rues à double sens cyclable offrent pleins d'avantages, à la fois pour les cyclistes mais aussi pour les automobilistes et les piétons.

Comme chacun peut être à la fois piéton, cycliste et automobiliste, les rues à double sens cyclable, c'est trois fois + d'avantages !

+ Cyclistes et automobilistes peuvent établir un contact visuel. Ils peuvent donc mieux anticiper et s'éviter.

+ Comme le vélo arrive en face, le risque d'ouverture intempestive de portière est minimisé.

PARTAGEONS PARIS

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS

velib'
MAIRIE DE PARIS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur